

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET DU SPA (M14)

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué le 5 mai 2021, s'est réuni le 11 mai 2021, salle du patronage laïque à Pont l'Abbé

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Claude JAFFRE, Jocelyne POITEVIN, Jacques FRANCOIS, Gaël LE MEUR, Jean-Luc TANNEAU, Yannick LE MOIGNE, Gwénola LE TROADEC, Yvan MOULLEC, Philippe AUDURIER, Yannick SELLIN
Excusés	Thierry MAVIC, Nathalie CARROT-TANNEAU, Karim GHACHEM, Christine ZAMUNER
Excusés ayant donné pouvoir	Frédérique BONNARD-LE FLOCH, Nicole ZIEGLER, Marc BIGOT

Représentant 14 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Conformément au règlement intérieur du Comité syndical renvoyant à l'article L.3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Comité syndical se retire des débats et ne participe pas au vote. Le compte administratif est débattu sous la présidence de M. Claude JAFFRE.

Le Comité syndical examine le compte administratif 2020 du budget du SPA qui s'établit ainsi :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		CREDITS OUVERTS (BP + DM)	REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres émis inclus rattachement de charges)	CREDITS OUVERTS (BP + DM)	REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres émis)
DEPENSES	Réelles	8 412 673,79 €	3 783 185,88 €	11 604 620,22 €	5 905 357,73 €
	D'ordre	2 161 520,72 €	306 503,22 €	8 234,11 €	8 234,11 €
	Total		4 089 689,10 €		5 913 591,84 €
RECETTES	Réelles	10 194 045,70 €	9 944 034,04 €	10 415 126,76 €	10 969 278,33 €
	D'ordre	8 234,11 €	8 234,11 €	2 161 520,72 €	306 503,22 €
	Total		9 952 268,15 €		11 275 781,55 €
Résultat de l'exercice 2020 par section			5 862 579,05 €		5 362 189,71 €
Résultat antérieur reporté			+ 371 914,70 €		- 963 793,15 €
Résultat de clôture			6 234 493,75 €		4 398 396,56 €

➤ Résultat 2020 de la section de fonctionnement :

Ce résultat est le résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent pour obtenir le résultat cumulé. Il est de 6 234 493,75 €.

➤ Solde d'exécution de la section d'investissement :

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent. Il est de 4 398 396,56 €.

➤ Les restes à réaliser de la section d'investissement :

Il s'agit en dépenses de celles qui ont été engagées mais non mandatées au 31 décembre et en recettes de celles qui sont certaines mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats.

INVESTISSEMENT	
Restes à réaliser - dépenses	1 551 255,43 €
Restes à réaliser - recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 1 551 255,43 €

En conséquence,

Vu l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par M. le Payeur départemental ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5722-1, L.2313-1 et L.3312-5 ;

Vu la note synthétique et le projet de délibération de Monsieur le Président du Syndicat mixte présentés en séance par M. Claude JAFFRE.

Après en avoir délibéré hors de la présence de son Président, **le Comité syndical** :

- **CONSTATE** la conformité des résultats des écritures du compte administratif 2020 du budget du SPA avec ceux des comptes de gestion de Monsieur le Payeur Départemental ;
- **ADOpte** le compte administratif 2020 annexé pour le budget du SPA.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**



Michaël Quernez

